



Ville de
Saint-Tropez

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONFORMEMENT A L'ARTICLE
L 2121-25 DU CGCT
CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 13 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 13 mars à 17 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 6 mars 2025

Présents :

Mme SIRI, Maire

M. GIRAUD, Mme MILLIER, M. COUTAL, Mme GIRODENGGO, M. PERRAULT, Mme ANSELM, M. HAUTEFEUILLE, Mme OLLER MOULET, Adjointes,

M. PETIT, Mme GIBERT, M. SIMON, Mme CASSAGNE, Mme BONNELL, M. BLUA, Mme AZZENA GOUGEON, Mme BLANC, Mme BRIFFA, Mme GUERIN, M. GORY, Conseillers.

Ont donné procuration :

Mme ISNARD à Mme CASSAGNE
M. PREVOST-ALLARD à M. PERRAULT
Mme BERTAGNA à Mme MILLIER
Mme BASSO à Mme GIRODENGGO
M. BARTHELEMY à M. COUTAL
M. BIBARD à M. BLUA

Absents :

Mme JULIEN (de la délibération n° 2025/34 à la délibération n° 2025/51)

Madame Joëlle GIBERT est désignée
Secrétaire de séance

2025 / 34

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée communale de nommer un secrétaire de séance.
Madame Joëlle GIBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2025 / 35

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2025 / 36

Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

2025/37

Prescription de l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1. DE PRESCRIRE** l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité pour la commune de Saint-Tropez ;
- 2. DE DEFINIR** les objectifs poursuivis ;
- 3. DE FIXER** les modalités de la concertation conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- 4. DE CHARGER** Madame le Maire de conduire la procédure d'élaboration du RLP et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : *Unanimité*

2025/38

Adoption d'un fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage quai de l'Epi. Dossier 6469.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1. DE PREVOIR** la mise en place d'un fonds de concours avec le Territoire d'Energie 83 - SYMIELECVAR d'un montant de 12 490 € afin de financer 75% de la participation à l'opération réalisée à la demande de la commune.
- 2. D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents cette délibération.

VOTE : *Unanimité*

2025/39

Renouvellement de la charte de partenariat Pelagos 2025/2028.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la demande de renouvellement de la charte Pelagos d'une durée de 3 ans à compter de l'année 2025.

VOTE : *Unanimité*

2025/40

Demande de classement de l'office de tourisme de Saint-Tropez en catégorie 1.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Tourisme du 29/01/2025,

SOLLICITE auprès du représentant de l'Etat, la demande du classement de l'Office de Tourisme en catégorie I.

CHARGE les services de l'Office de Tourisme d'établir le dossier correspondant.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

VOTE : *Unanimité*

2025/41

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS. Modification de la délibération n° 2020/88 du 16 juillet 2020.

Sont élus les membres suivants :

Sylvie SIRI, Maire, Président de droit
Andrée ANSELM
Joëlle GIBERT
Hélène MILLIER
Fanny BRIFFA
Vérane GUERIN

VOTE : *25 pour - 1 contre*

2025/42

Régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des parcs de stationnement. Désignation des membres du conseil d'exploitation et des membres extérieurs compétents. Modification de la délibération n° 2020/199 du 26 novembre 2020.

Sont élus les membres suivants :

Titulaires :
Jocelyne GIRODENG
Sylvie SIRI
Georges GIRAUD
Alain BIBARD
Vérane GUERIN

Suppléants :
Michel PERRAULT
Evelyne ISNARD
Morgane BERTAGNA
Christine BLANC
Pierre GORY

Sont élus les membres extérieurs compétents suivants :

Titulaires :

- la directrice générale adjointe des services
- le directeur des services techniques

Suppléants :

- le directeur général des services
- le directeur adjoint des services techniques

VOTE : *Unanimité*

2025/43

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité technique. Modification de la délibération n° 2021/195 du 29 novembre 2021.

Sont élus les représentants suivants :

Membres titulaires :

Hélène MILLIER
Joëlle GIBERT
Valérie OLLER MOULET
Christine BLANC
Pierre GORY

Membres suppléants :

Christophe COUTAL
Geneviève CASSAGNE
Morgane BERTAGNA
Frédéric BLUA
Vérane GUERIN

VOTE : *Unanimité*

2025/44

Modification de la commission municipale n° 1 « Travaux - Finances - Administration générale. Désignation des représentants du conseil municipal. Modification de la délibération n° 2024/71 du 26 mars 2024.

Sont élus les membres suivants :

Titulaires :

Georges GIRAUD
Hélène MILLIER
Jocelyne GIRODENG
Michel PERRAULT
Michel SIMON
Christine BLANC
Vérane GUERIN

Suppléants :

Joëlle GIBERT
Evelyne ISNARD
Valérie OLLER MOULET
Christophe COUTAL
Claude HAUTEFEUILLE
Frédéric BLUA
Pierre GORY

VOTE : *Unanimité*

2025/45

Modification de la commission municipale n° 2 « Urbanisme et aménagement du territoire ». Désignation des représentants du conseil municipal. Modification de la délibération n° 2024/72 du 26 mars 2024.

Sont élus les membres suivants :

Titulaires :

Georges GIRAUD
Valérie OLLER MOULET
Hélène MILLIER
Joëlle GIBERT

Suppléants :

Jocelyne GIRODENG
Michel PERRAULT
Frédéric PREVOST-ALLARD
Geoffrey BARTHELEMY

Evelyne ISNARD
Geneviève CASSAGNE
Frédéric BLUA
Vérane GUERIN

Claude HAUTEFEUILLE
Andrée ANSELM
Alain BIBARD
Pierre GORY

VOTE : *25 pour - 1 contre*

2025/46

Modification de la commission municipale n° 3 « Commande publique ». Désignation des représentants du conseil municipal. Modification de la délibération n° 2024/73 du 26 mars 2024.

Sont élus les membres suivants :

Titulaires :

Michel PERRAULT
Valérie OLLER MOULET
Evelyne ISNARD
Jocelyne GIRODENG
Claude HAUTEFEUILLE
Frédéric BLUA
Pierre GORY

Suppléants

Hélène MILLIER
Morgane BERTAGNA
Christophe COUTAL
Geneviève CASSAGNE
Joëlle GIBERT
Christine BLANC
Vérane GUERIN

VOTE : *Unanimité*

2025/47

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres. Modification de la délibération n° 2024/74 du 26 mars 2024.

Sont élus les membres suivants :

Titulaires :

- Hélène MILLIER
- Claude HAUTEFEUILLE
- Jocelyne GIRODENG
- Frédéric BLUA
- Vérane GUERIN

Suppléants :

- Michel SIMON
- Georges GIRAUD
- Christophe COUTAL
- Alain BIBARD
- Pierre GORY

VOTE : *25 pour - 1 contre*

2025/48

Désignation des membres du conseil d'exploitation du port. Modification de la délibération n° 2024/76 du 26 mars 2024.

Sont élus les membres suivants :

6 membres du Conseil Municipal :

Titulaires :

Sylvie SIRI
Claude HAUTEFEUILLE
Frédéric PREVOST-ALLARD
Michel PERRAULT
Frédéric BLUA
Vérane GUERIN

Suppléants :

Geneviève CASSAGNE
Joëlle GIBERT
Georges GIRAUD
Jocelyne GIRODENG
Fanny BRIFFA
Pierre GORY

3 membres extérieurs :

Représentation de l'activité « pêche » :

Titulaire : M. D'ARCO

Suppléant : M. RAGGIO

Représentation de l'activité « nautisme » :

Titulaire : M. Michel LEFEBVRE

Suppléant : M. ROINSON

Représentation de la SNSM :

Titulaire : M. SAVEUSE

Suppléant : M. OLLIVIER

VOTE : 25 pour - 1 contre

2025/49

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de Délégation de Service Public. Modification de la délibération 2024/77 du 26 mars 2024.

Sont élus les membres suivants :

Titulaires :

- Georges GIRAUD
- Jocelyne GIRODENG
- Claude HAUTEFEUILLE
- Frédéric BLUA
- Vérane GUERIN

suppléants :

- Hélène MILLIER
- Geoffrey BARTHELEMY
- Evelyne ISNARD
- Christine BLANC
- Pierre GORY

VOTE : Unanimité

2025/50

Fixation des modalités d'attribution des véhicules de service et de fonction. Modification de la délibération n° 2022/241 du 15 novembre 2022.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les modalités d'attribution des véhicules de service et de fonction.
2. **DECIDE** de modifier la délibération n°2022/241 du 15 novembre 2022, notamment l'article 4.
3. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction et de service avec remisage à domicile.

VOTE : Unanimité

2025/51

Adoption du règlement intérieur sur le temps de travail des agents de la collectivité.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADOPTER, à compter du 1^{er} avril 2025, le règlement intérieur relatif au temps de travail des agents de la collectivité.

VOTE : Unanimité

2025/52

Création d'emplois pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **DECIDE** de créer les emplois suivants : 14 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, chargés d'assurer des missions de surveillance et de sécurité du port de plaisance, en horaires jour/nuit.

2. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : *Unanimité*

2025/53

Convention à intervenir entre la Commune et l'UMIH 83 pour l'organisation du Salon du vin 2025. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement du Salon du Vin 2025 prévu du 5 au 7 avril 2025.
Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun.

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune et l'UMIH 83.

2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : *26 pour - 1 abstention*

2025/54

Convention à intervenir entre la commune et l'UST Triathlon pour l'organisation de la manifestation « Saint-Tropez : le triathlon 2025 ». Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la commune et l'UST Triathlon, pour l'organisation de la manifestation « Saint-Tropez : le triathlon »,

2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : *Unanimité*

2025/55

Dépôt de candidature au label « Ville active et sportive ».

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** le principe de dépôt de candidature au label Ville Active et Sportive,

2. **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette candidature pour la période de trois ans.

3. **PRÉCISE** qu'aucune charge financière n'est liée à cette candidature.

4. **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

VOTE : *Unanimité*

2025/56

Bilan de la politique foncière menée par la commune de Saint-Tropez au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville pour l'année 2024.
2. DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2025/57

Modification du catalogue des tarifs, tarifs des partenariats et boutique de l'office de tourisme de Saint-Tropez. Exercice 2025. Abrogation de la délibération n° 2025/14 du 6 février 2025.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. DIT que la délibération n° 2025/14 du 6 février 2025 est abrogée.
2. ADOPTE le barème des tarifs des partenariats et boutique de l'Office de Tourisme de Saint-Tropez pour l'exercice 2025.
3. AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

VOTE : *Unanimité*

2025/58

Participation financière d'un donateur anonyme aux travaux de réhabilitation de l'espace culturel la Renaissance.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. ACCEPTE le don anonyme d'un particulier d'un montant de 5 000 €,
2. DIT que, conformément à la demande de ce particulier, l'intégralité du don sera affectée à des dépenses liées à la réhabilitation de l'espace culturel la Renaissance,
3. DIT que la recette sera inscrite à la section d'investissement du budget principal de la Commune (opération 1170).

VOTE : *18 pour - 3 abstentions - 6 contre*

2025/59

Budget annexe du port. Modification des statuts de la régie à seule autonomie financière.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE la modification des statuts précisant dans le périmètre de la régie à seule autonomie financière d'exploitation du port, les modalités de nomination et de révocation du directeur de la régie à seule autonomie financière de l'exploitation du port, d'une part (article 22), et de nomination du directeur général des services, par arrêté du Maire en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance temporaire du directeur de la régie à seule autonomie financière de l'exploitation du port, d'autre part (article 26),

2. AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE : 18 pour - 3 abstentions - 6 contre

2025/60

Débat d'orientations budgétaires du budget principal de la commune et des budgets annexes du port, de l'exploitation des parcs de stationnement, du tourisme-communication-événementiel-protocole, des logements et patrimoine immobilier, et du cimetière. Exercice 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 intervenu ce jour pour le budget principal de la Commune et les budgets annexes du Port, de l'Exploitation des parcs de Stationnement, du Tourisme-Communication-Evénementiel et Protocole, des logements et patrimoine immobilier ainsi que du Cimetière, élaboré sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

VOTE : Unanimité